

Buffon (1785), réimprimé en 1802, sous le titre de *Voyage à Moubard*; des *Notes sur la conversation*, et un curieux ouvrage intitulé: *Théorie de l'ambition*. De son mariage avec Mlle Desmaries il laissa deux fils; les descendants de l'aîné vivent encore dans la Loire-Inférieure; le second fut longtemps acteur à l'Odéon, et son fils, imprimeur en province, fut ruiné par la guerre de 1870, et laissa une fille et un fils; ce dernier, arrière-petit-fils du conventionnel, devint typographe au *Figaro*; ayant perdu la vue par suite du travail de nuit, il est aujourd'hui employé comme commissionnaire au même journal.

HERBEZ-LATOUR (PIERRE-JACQUES D'), député en 1791, membre de la Convention, né à Barcelonnette (Basses-Alpes) le 13 septembre 1735, mort à Barcelonnette le 6 mars 1809, avocat dans sa ville natale, embrassa la cause de la Révolution et fut élu, le 4 septembre 1791, député des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, le 6^e et dernier, par 166 voix (298 votants). Il vota régulièrement avec la majorité, et fut réélu par le même département membre de la Convention (4 septembre 1792), le 3^e sur 6, avec 180 voix (301 votants). Dans le procès de Louis XVI, d'Herbez-Latour vota pour « la mort ». Après la journée du 31 mai 1793, l'Assemblée lui confia une mission dans le Midi, pour combattre les fédéralistes. Il exigea, dans les Basses-Alpes, la célébration religieuse des décadi, mais un parti en armes contre la Convention le mit en état d'arrestation; le succès des troupes envoyées pour rétablir l'ordre le rendit bientôt à la liberté, et il revint siéger à la Convention. Nommé, après la session, commissaire du gouvernement dans le département des Basses-Alpes, il conserva peu de temps ces fonctions, et rentra dans la vie privée.

HERBILION (EMILE), sénateur du second Empire, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 23 mars 1794, mort à Paris le 24 avril 1866, fit ses études à Reims, s'engagea comme simple soldat aux chasseurs de la garde en 1813, fut nommé sous-lieutenant au 108^e de ligne le 5 février 1814, et se distingua à Waterloo, d'où il ramena, le capitaine et le lieutenant étant morts, ce qui restait de sa compagnie à l'armée de la Loire. Il prit place avec son grade dans la légion de la Marne, plus tard 51^e de ligne, y devint capitaine, fit la campagne d'Espagne en 1823, et fut ensuite envoyé à la Guadeloupe. Promu capitaine-adjutant-major, il passa au 1^{er} de ligne et suivit ce régiment en Afrique en 1837; il conquît tous ses grades dans cette colonie. Chef de bataillon après l'expédition de la Tafna, commandant de Medjez-Hammar, envoyé à Guelma par le maréchal Vallée en juillet 1838, lieutenant-colonel au 18^e de ligne, puis au 62^e, enfin au 41^e, colonel du 61^e, sur la proposition du général Négrier, le 12 octobre 1842, il prit part à l'expédition contre les Sellaïas, fut envoyé à Batna par le duc d'Aumale, et assista à la campagne de l'Aurès en 1845. Maréchal-de-camp le 3 novembre 1846, il dirigea en janvier suivant la poursuite contre Bou-Maza, et, durant les événements de 1848, chargé dans la province du commandement intérimaire, maintint les Kabyles, parmi lesquels régnait une grande effervescence. Rappelé en France en 1849, il reçut le commandement d'une brigade de l'armée de Paris le 15 février 1850, fut nommé général de division le 22 décembre de la même année, et appelé à la tête de la 19^e division quatre jours plus tard (26 décembre). En Cri-

mée, il commanda la division de réserve, eut à occuper les abords de la Tchernaiâ et contribua à la victoire de Traktir. Durant l'assaut décisif de Sébastopol, il sut immobiliser une partie de la réserve russe et contribua ainsi au succès de l'attaque. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1831, officier du 25 avril 1841, commandeur du 20 août 1845, grand-officier du 26 avril 1850, il fut nommé, à son retour de Crimée, grand-croix et membre du comité d'infanterie. Gouverneur de Gênes en 1859, il devint sénateur le 24 octobre 1863, et, jusqu'à sa mort, soutint de ses votes à la Chambre haute la majorité dynastique.

HERBIN-DESSAULT (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Jonval (Ardennes) le 30 décembre 1765, mort à Balan (Ardennes) le 16 octobre 1832, « fils de Nicolas Herbin et de Françoise Dupasquier, » entra comme simple soldat au régiment d'infanterie du roi (21 novembre 1777), devint sous-lieutenant le 30 septembre 1781, et fit les campagnes contre les Anglais en 1781 et 1782. Lieutenant (11 juin 1787), capitaine (30 mars 1792), il fit partie jusqu'en l'an V de l'armée des Alpes et d'Italie, où il se distingua à plus d'une reprise, notamment au col de la Madelaine et à l'attaque du Mont-Cenis. Nommé adjudant-général chef de brigade (16 brumaire an III), il fut attaché à l'état-major général de l'armée, et, sous les ordres de Bonaparte, prit part aux batailles de Lonato et de Castiglione (3-5 août 1796). Réformé le 28 ventôse an V, il fut remis en activité peu de temps après, et envoyé à la 8^e division militaire le 11 fructidor suivant, puis à la 7^e, le 6 germinal an VI. Général de brigade (7^e germinal an VIII), il fut placé à l'armée de réserve réunie à Dijon, puis mis à la tête du département du Mont-Blanc (7 brumaire an IX). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il reçut le commandement d'une brigade de l'armée d'Italie sous les ordres de Masséna (13 fructidor an XIII), se distingua à Castel-Franco (3 frimaire an XIV), fut fait chevalier de la Couronne de fer (18 mars 1807), et fut admis à la retraite le 7 avril 1809. Président du collège électoral des Ardennes (12 mars 1812), il fut rappelé à l'activité le 4 février 1814, et reçut, le 16 mars suivant, le commandement provisoire de la 2^e division militaire. Après l'abdication de Napoléon, il adhéra au retour des Bourbons, fut appelé au commandement militaire du département des Ardennes, promu chevalier de Saint-Louis (9 juillet 1814) et nommé lieutenant général (31 décembre 1814). Il resta à l'armée pendant les Cent-Jours, commanda à Mézières au retour de l'île d'Elbe, et fut élu (11 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département des Ardennes, avec 53 voix sur 107 votants. Il fut mis à la retraite le 2 octobre 1816.

HERBOUVILLE (CHARLES-JOSEPH-FORTUNÉ, MARQUIS D'), pair de France, né à Paris le 14 avril 1756, mort à Paris le 1^{er} avril 1829, fut successivement surnuméraire dans les gendarmes de la garde du roi (1771), sous-lieutenant au régiment mestre-de-camp (1773), capitaine au régiment de Royal-Navarre (1774), officier supérieur des gendarmes du roi et colonel de cavalerie (1780). Partisan modéré des idées nouvelles, il assista à l'assemblée provinciale de Rouen en 1787, devint chevalier de Saint-Louis et commandant de la garde nationale de Rouen en 1789, enfin maréchal-de-camp et pré-

sident du département de la Seine-Inférieure l'année suivante. Arrêté après le 10 août, il resta en prison durant la Terreur et ne recouvra sa liberté qu'après thermidor. En l'an VIII, le premier consul le nomma préfet des Deux-Nèthes, puis préfet du Rhône le 6 thermidor an XIII; il fut mis à la retraite le 7 août 1810. L'enthousiasme qu'il manifesta au retour des Bourbons lui valut le grade de lieutenant-général, et, à la seconde Restauration, la dignité de pair de France (17 août 1815). Il fut nommé, quelques jours après, directeur général des postes, et présida le collège électoral du Rhône. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, opina toujours avec la droite, fit de l'opposition au ministère Decazes, et concourut avec Châteaubriand et de Bonald à la rédaction du *Conservateur*. Il avait été révoqué de ses fonctions de directeur des postes en novembre 1816, et « avait déjà perdu, dit M. de Villèle, la confiance des royalistes ». En décembre 1821, il fut désigné, dans une combinaison ministérielle qui n'aboutit pas, pour les fonctions de ministre de l'Intérieur; en mai 1824, il défendit, à la tribune de la Chambre des pairs, le projet de la conversion des rentes. On a de lui : *L'Emigré en 1794, ou une scène de la Terreur*, drame en cinq actes, en prose (Paris, 1820); *Mémoires sur l'agriculture et la statistique du département des Deux-Nèthes*.

HERCÉ (JEAN-FRANÇOIS-SIMON, CHEVALIER DE), député en 1789, né au château du Plessis (Yonne) le 9 juin 1743, mort à Weston (Angleterre) le 6 mars 1795, appartenait à une famille noble qui avait fourni plusieurs officiers aux armées royales. Lui-même servit dans la marine, se retira avec le grade de lieutenant de vaisseau, et vint se fixer à Mayenne. Le 27 mars 1789, la noblesse de la sénéchaussée du Maine le choisit comme député aux États-Généraux. Le chevalier de Hercé fit partie, dans l'Assemblée constituante, de la minorité, s'associa aux protestations des 12 et 15 septembre 1791, et émigra en Angleterre, où il mourut.

HERCÉ (JEAN-ARMAND, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Oisseau (Mayenne) le 12 octobre 1759, mort à Coulonges (Mayenne) le 11 février 1841, servit dans les armées du roi. Ancien colonel retiré à Mayenne, il fut, le 22 août 1815, élu député par le collège de département, avec 120 voix sur 203 votants et 255 inscrits. Le comte de Hercé vota avec la majorité de la Chambre introuvable, et quitta la vie politique après la session.

HERCÉ (LOUIS, CHEVALIER DE), député de 1824 à 1827, né à Mayenne (Mayenne) le 30 décembre 1778, mort à une date inconnue, fils du chevalier Jean-François-Simon de Hercé (Voy. plus haut), se montra, comme toute sa famille, très dévoué aux institutions de l'ancien régime, combattit (octobre 1793-juin 1794) dans les rangs de l'armée vendéenne, devint maire de la ville de Mayenne en 1808, et, sous la Restauration, député du 3^e arrondissement de la Mayenne; élu, le 25 février 1824, par 218 voix (282 votants, 314 inscrits), contre 51 à M. Chevalier-Malibert, il siégea à droite, soutint de ses votes le ministère Villèle et rentra dans la vie privée en 1827. Chevalier de la Légion d'honneur.

HEREDIA (SEVERIANO DE), député de 1881 à 1889 et ministre, né à la Havane (Cuba) le 8 no-

vembre 1836, devint un des riches propriétaires de plantations de cannes à sucre de cette île, se fit naturaliser français en 1871, et s'occupa à la fois d'affaires et de politique. Elu en avril 1873, avec un programme radical, membre du conseil municipal de Paris par le quartier des Ternes, il prit rapidement dans l'assemblée parisienne une situation importante, et vota d'abord avec les plus avancés. Il fut réélu par le même quartier successivement en 1874, 1878 et 1881, et part en 1876 à la fondation d'un journal démocratique quotidien, la *Tribune*, et, après avoir fait partie du groupe de l'Autonomie communale, se rajouta sensiblement des opportunistes et devint président du conseil municipal. Membre influent de plusieurs associations vouées à la diffusion de l'enseignement populaire, il traita non sans compétence les questions scolaires; il ne négligea pas non plus les questions de finances, et, en 1879, il fut rapporteur de la commission municipale du budget. Après une tentative infructueuse (en 1876) comme candidat à la Chambre des députés, concurrentement avec M. Pascal Duprat, M. de Heredia fut plus heureux, le 21 août 1881; candidat républicain dans la 1^{re} circonscription du 17^e arrondissement de Paris, il fut élu par 4,368 voix (5,388 votants, 8,105 inscrits). Il prit place au groupe de l'Union républicaine, fut rapporteur des projets de loi sur la démolition des ruines du palais des Tuileries, sur l'établissement d'une succursale du lycée Louis-le-Grand, sur l'agrandissement de l'École centrale des arts et manufactures, sur le budget des dépenses et des recettes de la Légion d'honneur, et intervint, comme orateur, dans les débats sur le travail des enfants dans les manufactures, sur la loi municipale, sur les sociétés de secours mutuels, sur les conventions avec les compagnies de chemins de fer, sur le budget des ministères du Commerce, de l'Intérieur, des Travaux publics, et, lors de la discussion sur le rattachement des dépenses de la préfecture de police au budget de l'Etat, soutint (janvier 1884) l'opinion favorable à la création d'une mairie centrale à Paris. Il vota le plus souvent avec les opportunistes, notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin, quelquefois avec les radicaux. Porté néanmoins sur diverses listes « radicales » dans le département de la Seine, aux élections du 4 octobre 1885, il réunit au premier tour 104,954 voix, et, maintenu sur la liste de concentration, fut définitivement élu, au ballottage, le 25^e sur 34, par 284,153 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il s'inscrivit à la gauche radicale, prit part à quelques débats, notamment à ceux relatifs à la nomination d'une commission des voies navigables et des ports maritimes, à la discussion du budget (Commerce et Industrie), et observa en politique une attitude intermédiaire qui lui permit d'accepter, le 30 mai 1887, dans le cabinet Rouvier, le portefeuille des Travaux publics, qu'il garda jusqu'au 11 décembre. Comme ministre, M. de Heredia répondit à la Chambre à la question de M. Delattre sur les conséquences commerciales de l'ouverture, par le gouvernement allemand, du canal de la Baltique à la mer du Nord, parla sur les propositions de lois relatives aux délégués mineurs, aux agents commissionnés des chemins de fer, etc., sur l'établissement du réseau du chemin de fer métropolitain à Paris, et, dans la campagne ministérielle menée contre le général Boulanger, prit officiellement la parole (juillet 1889), à Dieppe et à Senlis, en faveur de la concorde et de l'union des républicains contre le général,

Sorti du ministère à la chute du cabinet, lors de la nomination de M. Carnot à la présidence de la République, il reprit sa place à la gauche radicale, parla (juin 1858) sur le travail des mineurs et des femmes dans les manufactures, réclama en vain la limitation de la journée de travail à onze heures, vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), s'abstint sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et se prononça contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et pour les poursuites contre le général Boulanger.

HÉRICART-FERRAND DE THURY (LOUIS-ETIENNE-FRANÇOIS, VICOMTE), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Paris le 3 juin 1776, mort à Rome (Italie) le 15 janvier 1854, issu d'une famille de magistrats, était fils d'un conseiller à la chambre des Comptes. Ses aptitudes remarquables pour les sciences le déterminèrent à se présenter (1795) à l'examen pour l'École des mines, où il fut admis. Il en sortit en 1802 comme ingénieur ordinaire, fut promu en 1810 ingénieur en chef, et eut à diriger jusqu'en 1830, comme inspecteur général des carrières de Paris, les travaux de consolidation des catacombes. C'est à lui qu'on doit la collection géologique représentant la coupe verticale de ces carrières, depuis le sol supérieur jusqu'au terrain crétacé, la collection d'anatomie pathologique où se trouvent réunis de curieux ossements, et le système de soutènement par lequel sont en grande partie répétées dans ce vaste souterrain les rues de la ville, avec des galeries destinées à maintenir le sol. D'opinions royalistes, M. Héricart-Ferrand de Thury, que le gouvernement de la Restauration avait déjà fait maître des requêtes et conseiller général de la Seine, fut élu pour la première fois membre de la Chambre des députés, le 22 août 1815, avec 102 voix (141 votants, 281 inscrits), par le collège de département de l'Oise, où il possédait la terre de Thury. Il siégea dans la majorité, parla sur les douanes, demanda que le droit sur les céréales étrangères fût porté à 40 francs par kilogramme, et proposa divers autres amendements. Non rééligible en 1816, à cause de son âge, il redevint député du même collège, le 13 novembre 1820, par 193 voix (303 votants, 333 inscrits), siégea à droite, et se fit remarquer dans les discussions relatives aux travaux publics. Le 25 février 1824, il fut renvoyé à la Chambre par le 5^e arrondissement de la Seine, avec 549 voix (1,801 votants), contre 522 à M. Benjamin de Lessert. M. Héricart de Thury soutint le ministère Villèle, et se représenta sans succès dans le 6^e arrondissement de la Seine, le 17 novembre 1827; il n'obtint que 201 voix contre 459 à l'élu, M. Ternaux. Membre libre de l'Académie des Sciences depuis 1824, membre de la Société d'Agriculture, de la Société d'encouragement pour l'industrie, de la Société des antiquaires, etc., il appartenait encore à la commission des monuments de Paris, et, comme directeur des bâtiments civils, fut chargé de l'arrangement du palais des Thermes et de la restauration de l'hôtel de Cluny, devenu un musée. Il fit aussi partie de presque tous les jurys des expositions de l'industrie, et rédigea les rapports de plusieurs sections, depuis 1819 jusqu'en 1851. En 1852, M. Héricart de Thury était allé en Italie pour y conduire un de ses fils malade; au cours d'un second voyage qu'il fit dans ce pays, l'an-

née suivante, il mourut à Rome, et fut enterré dans l'église Saint-Louis-des-Français. On a du vicomte Héricart-Ferrand de Thury une quantité innombrable de *Mémoires* et de *Rapports* sur des questions de minéralogie, d'archéologie, d'agriculture, d'économie politique, etc.; une *Description des Catacombes de Paris*, précédée d'un précis historique sur les catacombes de tous les peuples de l'ancien et du nouveau continent (1815), et une longue série d'études publiées dans le *Journal des Mines*.

HÉRISSON (ANNE-CHARLES), représentant en 1874, député de 1878 à 1885, et ministre, né à Surgy (Nièvre) le 12 octobre 1831, fit ses classes au collège de Clamecy, puis au lycée Saint-Louis à Paris, étudia le droit, fut reçu licencié et docteur en droit, et devint en 1853 avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. Ses opinions démocratiques le firent impliquer en 1864 dans le procès des Treize, qui lui valut, comme à ses coaccusés, une condamnation à l'amende. Le 24 mai 1869, il réunit, comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Saône, 2,947 voix contre 17,067 au député sortant, M. de Grammont, élu, et 11,447 à M. Ricot. Après le 4 septembre 1870, M. Hérisson fut nommé maire du 6^e arrondissement de Paris, et membre de la commission de l'enseignement communal, puis, par décret du 13 octobre 1870, adjoint au maire de Paris. Il devint maire du 6^e, à l'élection, le 5 novembre, et occupa ces fonctions jusqu'au 18 mars 1871; il fut alors expulsé de la mairie sur l'ordre du comité central, ne se montra point favorable à la Commune, reprit encore possession de la mairie le 23 mai, après l'entrée des troupes de Versailles, mais donna sa démission le 5 août, à la suite de la nouvelle loi municipale. Après une tentative infructueuse, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale dans la Haute-Saône qui lui avait donné 12,093 voix sur 34,563 votants, M. Hérisson entra au conseil municipal de Paris (26 novembre), où il représenta le quartier de la Monnaie. Il soutint en 1873 la candidature radicale de M. Barodet, puis, le 8 février 1874, une élection partielle l'envoya par 37,129 voix (66,433 votants, 88,977 inscrits), contre 28,627 voix à M. de Marmier fils, remplacer comme représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, M. de Marmier père, décédé. Il s'inscrivit à l'Union républicaine et se prononça pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Candidat républicain aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Lure, il échoua avec 6,985 voix contre 7,838 à l'élu conservateur, M. Desloye, et rentra (juin de la même année) au conseil municipal de Paris pour le quartier d'Amérique; il présida ce conseil la même année, et en fit encore partie en janvier 1878, comme représentant du quartier de Notre-Dame-des-Champs. La mort du colonel Denfert-Rochereau, député du 6^e arrondissement, ouvrit à la Chambre une vacance pour laquelle la candidature fut offerte à M. Hérisson, qui fut élu, le 7 juillet, par 8,931 voix (13,576 votants, 21,111 inscrits), contre 3,004 voix à M. Victor Guérin, 809 à M. de Jouvencel et 618 à Blanqui. Il quitta alors définitivement le conseil municipal, et vota, avec l'Union républicaine de la Chambre, le plus souvent dans le sens « opportuniste » et parfois avec les radicaux : pour l'article 7 de la loi

sur l'enseignement supérieur, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui à Bordeaux, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu député du même arrondissement le 21 août 1881, avec 9,380 voix (15,097 votants, 21,794 inscrits), contre 3,958 voix à M. de Rougé, 692 à M. Geullier, et 637 à M. Le Poil, il soutint le ministère Gambetta, et fut lui-même appelé à prendre, le 7 août 1882, dans le cabinet Duclerc, le portefeuille des Travaux publics, qu'il conserva dans le cabinet Fallières, jusqu'au 20 février 1883. Comme ministre, il prit part (novembre 1882) à la préparation et à la discussion du budget extraordinaire de 1883. Il protesta contre toute réduction de crédits en ce qui concernait son ministère, et répondit à M. Ribot, rapporteur général du budget, que si l'on voulait mener à terme les travaux commencés, il faudrait, en 1883, deux fois plus d'argent que n'en admettait le projet du rapporteur. Il promit seulement de ne pas engager de nouveaux travaux, et se trouva en désaccord avec M. Sadi Carnot sur le montant des dépenses exigées par le grand programme des travaux publics : l'écart entre eux était de 2 milliards. Tombé avec ses collègues du cabinet Fallières, M. Hérisson reparut, comme ministre du Commerce, dans le cabinet présidé (du 21 février 1883 au 5 avril 1885) par M. Jules Ferry. Il s'associa à tous les actes politiques de cet homme d'Etat. En décembre 1883, la Chambre, sur une interpellation de M. Paul Bert, invita le ministre du Commerce à surseoir, jusqu'au vote d'une loi sur la matière, à l'exécution d'un décret, rendu précédemment sur sa proposition et admettant en France les salaisons de porc américaines dont l'importation avait été interdite en 1881 par mesure d'hygiène publique. M. Hérisson contresigna un nouveau décret conforme aux désirs de la majorité, sans s'estimer atteint par le vote de la Chambre. Mais, sorti du ministère le 5 avril 1885, il renouça bientôt également à la députation, et ne se représenta pas aux élections législatives d'octobre. Il fut nommé, la même année, conseiller à la cour de Cassation. Chevalier de la Légion d'honneur, M. Hérisson a collaboré au *Manuel électoral*, à la *Revue pratique de droit français*, à la *Revue critique de législation*, et a dirigé le *Bulletin des tribunaux*.

HÉRISSON (MARIE-SYLVESTRE), député de 1881 à 1889, frère du précédent, né à Surgy (Nièvre) le 20 août 1835, exerça la profession d'avoué, fut maire de Surgy et conseiller général de la Nièvre, puis se fit élire, le 21 août 1881, comme républicain, député de l'arrondissement de Clamecy (Nièvre), par 8,916 voix sur 17,101 votants et 22,190 inscrits, contre 8,040 voix à M. Le Pelletier d'Aunay, ancien député bonapartiste. Il prit place au groupe de la gauche radicale, et, sans monter à la tribune, opina, dans la législature, tantôt avec les opportunistes, tantôt avec les radicaux. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de la Nièvre, il fut élu, le 2^e sur 5, par 43,052 voix (83,419 votants, 101,298 inscrits), prit aussi peu de part que précédemment aux discussions parlementaires, et se borna à intervenir (1888), comme rapporteur, dans le débat sur la demande de poursuites formée par M. Veil-Picard contre M. Wilson. M. Hérisson a voté pour la politique scolaire et coloniale du gouvernement, pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre

l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

HERLINCOURT (PIERRE-MATHIAS-JOSEPH WARTELLE, BARON D'), représentant aux Cent-Jours et député de 1816 à 1824, né à Arras (Pas-de-Calais) le 31 janvier 1773, mort à Arras le 13 avril 1856, « fils de M. Jean-Baptiste-Joseph Wartelle, conseiller au conseil supérieur d'Arras, et de dame Louise-Florence-Constance Evrard, » fut nommé, en 1804, administrateur des hospices à Arras, en 1806 conseiller municipal et capitaine de la garde nationale, conseiller général en 1810, président de ce conseil de 1811 à 1813 et de 1818 à 1823, et maire d'Arras le 2 avril 1813. L'empereur le créa baron d'Herlincourt le 9 octobre suivant et lui donna la croix d'honneur en 1814. Elu représentant du Pas-de-Calais à la Chambre des Cent-Jours, le 13 mai 1815, par 58 voix (96 votants), il fut réélu député par le collège de département du Pas-de-Calais le 4 octobre 1816, avec 117 voix (213 votants, 290 inscrits), et, le 10 octobre 1821, par 199 voix (391 votants, 627 inscrits). Il fit partie de l'opposition ultraroyaliste. Rentré dans la vie privée en 1824, il s'occupa d'agriculture et d'archéologie. Membre fondateur de la nouvelle académie d'Arras, il en devint président de 1818 à 1821.

HERLINCOURT (LÉON-MARIE WARTELLE, BARON D'), député de 1846 à 1848, et député au Corps législatif de 1852 à 1866, né à Arras (Pas-de-Calais) le 11 mars 1806, mort à Eterpigny (Pas-de-Calais) le 6 novembre 1866, fils du précédent, propriétaire, maire d'Eterpigny, conseiller général du canton de Vitry, et président de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais, fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 2^e collège du Pas-de-Calais, par 319 voix (554 votants, 665 inscrits), contre 226 voix à M. Proyard. Il fit partie de l'opposition réformiste et, après l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), se rallia à sa politique. Candidat du gouvernement au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais, il fut élu député, le 29 février 1852, par 11,693 voix (29,851 votants, 43,194 inscrits), contre 6,967 voix à M. d'Havrincourt, 5,668 à M. Degeorges et 5,476 à M. Plichon. Il contribua à l'établissement de l'Empire, vota avec la majorité dynastique, et fut successivement réélu, le 22 juin 1857 par 27,961 voix (28,699 votants, 41,998 inscrits), et le 4 juin 1863 par 27,614 voix (28,029 votants, 34,693 inscrits). Il mourut au cours de la législature et fut remplacé par M. Sens. Chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie d'Arras, il présida le comité départemental pour l'organisation de l'Exposition de 1867.

HERMAN (MARTIAL-JOSEPH-ARMAND), commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, faisant fonctions de ministre de la Justice, né à Saint-Pol-en-Artois vers 1750, mort le 7 mai 1795, était fils du greffier en chef des états d'Artois. Il fit de bonnes études et appartint quelque temps à la congrégation de l'Oratoire; puis il vint suivre à Paris des cours de droit, fut reçu avocat en 1786 et acheta la charge de substitut de l'avocat général supérieur d'Artois, qu'il occupa jusqu'en 1789. Lié avec Robespierre, il embrassa avec

ardeur le parti de la Révolution, devint juge au tribunal du district d'Arras, et, s'étant rendu à Paris sur l'invitation de son compatriote, fut nommé, au mois d'octobre 1793, président du tribunal révolutionnaire. C'est en cette qualité qu'il dirigea un très grand nombre de procès politiques, et qu'il prononça la condamnation à mort de Marie-Antoinette, des hébertistes, des dantonistes, etc. Membre de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, il fit, du 30 germinal au mois de fructidor de l'an II, fonctions de ministre de la Justice. Précédemment, il avait été chargé de l'intérim de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Dénoncé à la chute de Robespierre, il ne fut cependant décrété d'accusation que le 20 mars 1795; traduit à son tour devant le tribunal révolutionnaire, comme terroriste, il se défendit avec beaucoup de sang-froid, et le *Moniteur* lui-même, dans son compte rendu, note que « la défense d'Herman renfermait des observations pleines d'une philosophie profonde et qui annonçaient un homme exercé à réfléchir ». Il fut condamné à mort le 6 mai « pour avoir, à l'aide de machinations et de complots, favorisé les projets liberticides des ennemis du peuple et de la République, notamment en faisant périr, sous la forme déguisée d'un jugement, une foule innombrable de Français de tout âge et de tout sexe, en imaginant, à cet effet, des projets de conspiration dans les différentes prisons de Paris, en dressant ou faisant dresser dans ces maisons des listes de proscriptions. » On remarqua que parmi les juges qui condamnèrent Herman à la majorité d'une seule voix, se trouvaient plusieurs amis personnels de Danton, de Camille Desmoulins et d'Hérault de Séchelles. La maison qu'il possédait à Arras fut sequestrée, rendue et acquise par le sieur Husson, fils d'un notaire qui avait péri sur l'échafaud en vertu d'une condamnation prononcée par le tribunal que présidait Herman.

HERMAN (ANTOINE-EDMOND), sénateur du second Empire, né à Londres (Angleterre) le 23 avril 1795, mort à Neuilly (Seine) le 27 août 1864, fils d'un ancien conseiller d'Etat, fut, de 1807 à 1811, élève au consulat de France, et entra en 1812 dans l'administration comme attaché au ministère des Manufactures et du Commerce. Il servit le gouvernement de la Restauration comme sous-préfet de Perpignan (9 septembre 1814), sous-préfet de Boulogne (2 août 1815), sous-préfet de Brest (24 août 1820), comme préfet des Landes (9 janvier 1822), préfet de l'Aisne (8 janvier 1823), préfet de l'Indre (22 janvier de la même année), préfet des Ardennes (11 août 1823), et préfet du Gard le 12 novembre 1828. Révoqué après la révolution de juillet, il resta plusieurs années en non-activité et fut ensuite placé, par M. de Montalivet, au ministère de l'Intérieur, comme chef de bureau à l'administration départementale et communale (1836); il devint chef de division (1845) et secrétaire général (4 juillet 1848). L'avènement de la République n'avait pas interrompu la carrière administrative de M. Herman : elle se poursuivit sous la présidence de L.-N. Bonaparte. Elu (juillet 1849) conseiller d'Etat par l'Assemblée législative, il approuva le coup d'Etat de 1851, fit partie de la Commission consultative, et rentra (janvier 1852) au conseil d'Etat réorganisé. M. Herman fut appelé au Sénat impérial par décret du 8 septembre 1856. Officier de la Légion d'honneur depuis le mois d'octobre 1826.

HERMANN (JEAN-FRÉDÉRIC), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Barr (Bas-Rhin) le 3 juillet 1743, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 20 février 1820, fut reçu docteur en droit à Strasbourg, et devint précepteur de deux princes russes avec lesquels il parcourut l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Revenu dans sa ville natale, nommé échevin de Strasbourg, conseiller au conseil des Quinze, officier municipal et procureur de la commune de Strasbourg en 1792, il fut proscrié, puis arrêté en 1793, et resta en prison jusqu'au 9 thermidor. Elu député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, avec 179 voix sur 337 votants, et réélu, le 25 germinal an VII, il se fit remarquer dans cette assemblée par sa modération, et parla en faveur des émigrés du Bas-Rhin qui n'étaient, suivant lui, que de pauvres cultivateurs « effrayés par les crimes de la Terreur »; on menaça de l'exclure du Conseil comme parent d'émigré. Après le 18 brumaire, dont il se montra partisan, il fut nommé maire de Strasbourg, conseiller général, professeur de droit civil et public français à la faculté de cette ville, doyen de cette faculté (26 mars 1806), chevalier de la Légion d'honneur (1807); il fut élu, la même année, premier suppléant au Corps législatif, et fut destitué, peu après, de ses fonctions pour avoir pris la défense de ses administrés contre les exactions du fisc. Membre du consistoire de la confession d'Augsbourg, président de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, il a publié : *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg* (Strasbourg, 1818-19).

HERMARY (JULES-HIPPOLYTE-JOSEPH), député de 1876 à 1881, et de 1885 à 1889, né à Barlin (Pas-de-Calais) le 14 décembre 1834, fut élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en sortit avec un diplôme d'ingénieur civil et s'établit brasseur-distillateur dans sa ville natale. Maire de Barlin, membre du conseil général du Pas-de-Calais pour le canton de Houdain, il fut le candidat des conservateurs aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Béthune; élu député par 9,669 voix (17,663 votants, 22,557 inscrits), contre 7,816 voix à M. Fanien, républicain, il siégea à droite, et soutint, avec la minorité, le cabinet Fourtoud-de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, ce cabinet patronna sa candidature et la fit triompher, le 14 octobre 1877, par 11,294 voix (20,085 votants, 23,526 inscrits), contre 8,730 voix à M. Fanien. M. Hermary reprit sa place dans la minorité conservatrice et monarchiste, avec laquelle il se prononça contre les invalidations des députés de la droite, contre le ministère Dufaure, contre l'article 7, contre l'amnistie, etc. Aux élections du 21 août 1881, il échoua dans la même circonscription avec 9,073 voix, contre son ancien concurrent, M. Fanien, qui fut élu par 10,915 suffrages. Il reprit à la Chambre, élu, le 2^e sur 12 de la liste conservatrice du Pas-de-Calais, le 4 octobre 1885, par 102,249 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). Il opina comme précédemment, dans le sens conservateur, contre les divers ministères de la législature, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté

de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

HERNANDEZ (JOSEPH-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Toulon (Var) le 25 mai 1769, mort à Toulon le 6 octobre 1835, était officier de santé dans sa ville natale. Élu député du Var au Conseil des Cinq-Cents, le 24 germinal an VI, il parla sur les confiscations opérées par les commissions militaires, s'opposa à ce que les juges nommés en l'an IV fussent suppléants de ceux de l'an VI au tribunal de cassation, et déclara que la célébration du décade n'avait rien à voir avec la fermeture du Palais-Royal ce jour-là, en signe de fête et de repos. Dénoncé comme parent d'émigré, son élection fut annulée pour cause de défaut d'âge. Conseiller général du Var le 15 floréal an VIII, il vécut en dehors des affaires publiques pendant l'Empire, auquel il parut se rallier. Le 22 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Toulon, avec 55 voix sur 91 votants, et n'aborda plus la vie politique après cette courte législature.

HERNOUX (CHARLES), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le 23 avril 1749, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 9 janvier 1806, négociant à Saint-Jean-de-Losne, fut élu, le 7 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Dijon avec 106 voix. Il y fit un rapport sur la compagnie des Indes et le traitement des régisseurs des domaines. Après la session, il fut élu conseiller général, puis député de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens, le 24 germinal an VI, avec 209 voix (224 votants). Il n'y parla que sur des questions d'intérêt local.

HERNOUX (ETIENNE-NICOLAS-PHILIBERT), député de 1817 à 1824, et de 1829 à 1837, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le 30 octobre 1777, mort à Paris le 17 février 1858, fils du précédent, étudia le droit, se fit recevoir avocat et plaida au barreau de Dijon. Il appartint, sous la Restauration, à l'opposition libérale, et fut élu, le 20 septembre 1817, au collège de département, député de la Côte-d'Or, par 629 voix (1.213 votants, 1.558 inscrits). M. Hernoux siégea à gauche, vota contre les lois d'exception, appuya de tout son pouvoir les motions émanées du parti constitutionnel, et prit plusieurs fois la parole. — « Plût à Dieu que nous fussions aussi bons Français que les Suisses ! » s'écriait un jour M. de Bonald. A ces mots on vit, pour demander le rappel à l'ordre de l'étranger ou l'impression en entier de son discours, monter à la tribune un homme d'une taille moyenne, la figure ronde, encadrée d'épais favoris noirs et la tête chauve malgré son air de jeunesse : ce député était M. Hernoux. Ce n'est pas l'unique circonstance où l'envoyé de la Côte-d'Or ait manifesté des opinions généreuses. M. Hernoux a successivement combattu les entraves de la presse, demandé le rappel des bannis, soutenu les acquéreurs de biens nationaux, tantôt contre les menées de quelques grands seigneurs, tantôt contre l'avidité de la régie. Il est le second orateur qui ait foudroyé dans cette présente session (1820) le projet nouveau-né des élections ministérielles. Il siégea sur le premier banc du côté gauche, à côté de M. Caumartin, son collègue de la Côte-d'Or et son ami ; sa place, dans

l'ordre symétrique et parallèle au côté droit, répond exactement à celle de M. Josse-Beauvoir. Comme deux chevaliers rivaux dans un tournoi, ils peuvent se mesurer des yeux, méditer le défaut de leur cuirasse, et s'attaquer avec des armes de différentes couleurs. M. Hernoux est à cheval sur la Charte ; la vieille féodalité sert de haquenée à M. Josse. Les tenants de la bannière gothique ne peuvent manquer de se rendre, *secours ou non secours.* » (*Biographie pittoresque des députés*, portraits, mœurs et costumes, 1820.) Réélu, le 9 mai 1822, dans le 1^{er} arrondissement de la Côte-d'Or, par 361 voix (688 votants, 759 inscrits), contre 323 à M. Saunac, M. Hernoux continua d'opiner, jusqu'en 1824, avec la minorité libérale. Il reparut à la Chambre le 28 septembre 1829, comme député du même collège qui lui donna, en remplacement de M. de Chauvelin, démissionnaire, 371 voix (586 votants, 651 inscrits), contre 207 à M. Boissard. Il fut des 221, combattit le ministre Polignac, obtint sa réélection, le 25 juin 1830, par 439 voix (628 votants, 699 inscrits), contre 166 à M. Morillot, et applaudit à la révolution de juillet. Réélu encore, sous Louis-Philippe, le 5 juillet 1831, par 432 voix (629 votants, 710 inscrits), contre 184 à M. Saunac, et, le 21 juin 1834, par 226 voix (450 votants, 695 inscrits), contre 219 à M. Cugnotet, il vota en plusieurs circonstances avec l'opposition dynastique et notamment fut un des signataires du fameux « compte-rendu » de 1832. M. Hernoux fut maire de Dijon et conseiller général de la Côte-d'Or.

HERNOUX (CLAUDE-CHARLES-ETIENNE), député de 1834 à 1848 et représentant en 1849, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le 17 mars 1797, mort à Paris le 28 mai 1861, frère du précédent, entra dans la marine comme mousse en 1811, devint enseigne de vaisseau en 1820, lieutenant de vaisseau en 1826, et fut le précepteur militaire du prince de Joinville et son aide-de-camp. Élu, le 21 juin 1834, député du 5^e collège de Seine-et-Oise (Mantes) par 173 voix (291 votants, 354 inscrits), contre 112 à M. Fiot, député sortant ; réélu, le 4 novembre 1837, par 193 voix (282 votants, 362 inscrits), contre 171 à M. de Rochemon, il dut se représenter, le 30 mai 1840, devant ses électeurs en raison de sa nomination au grade de capitaine de vaisseau, et vit son mandat confirmé par 164 voix sur 283 votants. Réélu, le 9 juillet 1841, par 208 voix (381 votants, 432 inscrits), contre 172 à M. de Colbert, il dut encore une fois, après sa nomination de contre-amiral, se représenter devant ses électeurs, qui le renvoyèrent à la Chambre, le 16 novembre 1844, par 242 voix (373 votants, 432 inscrits), contre 111 à M. de Colbert. Réélu de nouveau, le 1^{er} août 1846, par 252 voix (461 votants, 503 inscrits), contre 124 à M. Baroche et 83 à M. de Colbert, il soutint constamment la politique ministérielle, vota avec la majorité, et, en 1846, combattit comme rapporteur le projet de loi destiné à ouvrir à la marine un crédit de 93 millions, que l'opposition réussit à faire passer. Ses occupations législatives ne l'avaient pas empêché de faire campagne et d'assister, en 1840, aux affaires de Tanger et de Mogador. Le 13 mai 1849, la concentration des partis modérés l'élut représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 9^e et dernier, avec 37,360 voix (96,950 votants, 139,436 inscrits) ; il vota avec la majorité monarchique et se rallia au prince L. Napoléon, qui le laissa cependant pendant trois ans en inactivité ; en 1854, il fut nommé

commandant de la station navale des Antilles. Commandeur de la Légion d'honneur du 28 avril 1847.

HÉROLD (FERDINAND), ministre, sénateur de 1876 à 1882, né à Paris le 16 octobre 1828, mort à Paris le 1^{er} janvier 1882, fils du célèbre compositeur de musique, L.-J.-F. Hérold (1792-1833), fut dirigé par sa mère dans ses premières études, et par le professeur Valette dans celle du droit, à laquelle il s'adonna avec autant de zèle que de succès. Docteur en 1851, lauréat de la faculté, inscrit au barreau de Paris depuis 1849, il se distingua à la conférence des avocats, puis comme avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. Républicain, il rechercha surtout les causes politiques, dont plusieurs appelèrent sur lui l'attention. Activement mêlé aux sociétés libérales et démocratiques, il eut part, depuis 1857, à la direction du mouvement électoral parisien, et impliqué (1864) dans le procès des « Treize » avec Garnier-Pagès, Carnot et autres, il fut signalé par le ministère public comme un des principaux organisateurs de l'agitation que le gouvernement essayait de réprimer; il fut condamné à 500 fr. d'amende. M. Hérold ayant conquis une importante situation de juriconsulte, devint membre du conseil de son ordre qui le choisit en outre pour bibliothécaire. Avant la fin de l'Empire, en 1869, il tenta pour la première fois la fortune électorale dans la 3^e circonscription de l'Ardèche, comme candidat indépendant au Corps législatif, et il réunit, après une lutte acharnée, 9,241 voix contre 14,708 données au candidat de l'administration, le marquis de la Tourrette, et 6,049 au comte Rampon, du tiers-parti. Resté seul en présence du candidat officiel, il obtint au second tour 12,285 voix contre 18,985. M. Hérold se joignit, dans la journée du 4 septembre, à ses amis du gouvernement de la Défense nationale dont il fut nommé d'abord l'un des secrétaires; le lendemain, il fut promu secrétaire général du ministère de la Justice, ayant par délégation spéciale, en l'absence de Crémieux, la signature des affaires administratives. C'est à M. Hérold que l'on doit l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, la liberté de l'imprimerie, l'institution de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, et le fameux décret du 5 novembre 1870, en vertu duquel la promulgation des lois résulte de leur insertion au *Journal officiel*. Dès le 18 septembre, il avait pris l'initiative de l'établissement, au ministère de la Justice, d'une commission chargée d'étudier la réforme judiciaire. Le 1^{er} février 1871, il fut nommé ministre de l'Intérieur par intérim en remplacement de Jules Favre. Jusqu'au 22 février, date à laquelle Ernest Picard vint le relever de ces fonctions, M. Hérold eut à renouer les premières relations du gouvernement central avec les départements occupés par l'ennemi. Porté sur une liste républicaine dans l'Ardèche, aux élections générales du 8 février 1871, il réunit, sans être élu, 29,687 voix sur 73,015 votants. Sa candidature modérée, adoptée par une fraction importante de la bourgeoisie parisienne, échoua encore dans la Seine aux élections complémentaires du 2 juillet, avec 67,144 voix sur 290,823 votants. M. Hérold était alors, depuis le 18 avril, membre de la commission provisoire que lui-même avait instituée à la place du conseil d'Etat; il ne fit point partie du conseil réorganisé en 1872, la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale ayant écarté son nom. Le 1^{er} décembre 1871, il fut élu conseiller mu-

nicipal de Paris pour le quartier de Charonne (20^e arrondissement), et fit partie, comme vice-président, du bureau du conseil. M. Hérold se prononça pour la candidature Rémusat contre Barodet (avril 1873), protesta avec ses collègues contre les tentatives de restauration monarchique (octobre de la même année), se déclara, un des premiers, le partisan systématique de la laïcisation des écoles et hôpitaux, et fut l'auteur, entre autres projets, d'une motion qui tendait à la création d'un cimetière parisien à Méry-sur-Oise (avril 1874), et d'une autre qui réclamait une subvention de 300,000 francs (novembre 1875) pour les établissements d'enseignement supérieur dans le département de la Seine. Le 30 janvier 1876, M. Ferdinand Hérold réunit, aux élections sénatoriales, les suffrages des partisans de Thiers et des amis de Gambetta, et fut élu sénateur de la Seine par 105 voix (209 votants), au premier tour de scrutin, le 3^e sur 5. Les deux derniers élus étaient Victor Hugo et M. A. Peyrat. Il prit place à la gauche républicaine du Sénat, et, après avoir donné sa démission de conseiller municipal, se mêla fréquemment aux débats, et présenta d'assez nombreuses propositions, notamment celle relative à la modification des articles 420 et 421 du code d'instruction criminelle. Adversaire du gouvernement du Seize-Mai, il vota contre la dissolution de la Chambre des députés et fut un des chefs de la résistance légale contre l'administration de MM. de Broglie et de Fourton. On remarqua ensuite ses rapports sur l'organisation de nos théâtres lyriques et sur l'établissement des tramways. Le 25 janvier 1879, son expérience des affaires parisiennes le fit appeler aux fonctions de préfet de la Seine en remplacement de M. Ferdinand Duval. Le maréchal de Mac-Mahon n'avait signé qu'après une longue hésitation cette nomination, qui, d'ailleurs, coïncida presque avec l'avènement de M. J. Grévy à la présidence de la République. M. Hérold entra, le 1^{er} février, en relations avec le conseil municipal de Paris dont la majorité, sans le trouver d'accord avec elle sur beaucoup de points, eut souvent à s'applaudir de son aménité et de sa tolérance. Il donna une vive impulsion aux divers services de la préfecture, réforma dans un sens libéral les règlements du personnel administratif, prêta les mains à la transformation progressive des écoles congréganistes en écoles laïques, apporta des restrictions aux attributions des aumôniers dans les hôpitaux, fit d'ailleurs annuler tous les vœux politiques émis par le conseil, notamment en faveur de l'amnistie plénière, conclut avec le Crédit foncier un traité dégageant de sept millions le budget de la ville, etc. Ses opinions de libre-penseur et son attitude favorable à la « laïcisation » l'exposèrent plus d'une fois aux attaques du parti conservateur et surtout de la droite du Sénat, qui lui reprocha vivement, par exemple, la suppression des emblèmes religieux dans les écoles communales de Paris. Lors de la discussion provoquée au Sénat par l'exécution de cette mesure (décembre 1880), il reconnut que certaines brutalités avaient été commises, dit qu'il avait sévèrement puni les agents auteurs de scandales, mais que la mesure serait maintenue, « la vue du crucifix pouvant choquer les israélites et certains protestants. » Sur la motion de M. de Lareinty, le Sénat adopta, par 151 voix contre 82, un ordre du jour « regrettant l'acte qui a fait l'objet de l'interpellation ». M. Hérold se présenta, le 19 novembre 1881, comme candidat au fauteuil de sénateur inamovible vacant par le décès de

M. Fourcaud. Il échoua avec 117 voix contre M. de Voisins-Lavernière, candidat des droites et des républicains modérés. A sa mort, survenue le 1^{er} janvier 1882, ses obsèques furent purement civiles. Outre sa thèse de doctorat : *De la preuve de la fétion* (1851), et sa collaboration au *Manuel électoral* de 1861, on a de lui des ouvrages estimés de droit et de jurisprudence, parmi lesquels : *De la perpétuité de la propriété littéraire* (1862); *Manuel de la liberté individuelle* (1868); *Un projet de loi électorale* (1869); *Notice sur M. Valette* (1873), etc. Il a collaboré aussi au *Siècle*, à la *Revue pratique de droit français*, au *Journal des Economistes*, et au *Dictionnaire des contemporains* de M. Vapereau.

HÉROULT DE HOTTOT (FRANÇOIS-AUGUSTIN-JACQUES-GILLES), député de 1815 à 1823, né à Hottot (Calvados) le 1^{er} mai 1756, mort à Caen (Calvados) le 20 janvier 1823, était, avant la Révolution, conseiller au parlement de Rouen. Maire de la commune de Mondeville, il fut, le 22 août 1815, élu, au grand collège, député du Calvados, par 83 voix (148 votants). Ami du procureur général Bellart, il prit place à la droite de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, avec 96 voix (175 votants, 261 inscrits), puis, le 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement du Calvados (Bayeux), avec 243 voix (433 votants, 607 inscrits), contre 189 à M. Tardif. M. Héroult de Hottot conserva sa place au côté droit, et vota toutes les lois d'exception, sans paraître à la tribune. Un biographe parlementaire faisait à son sujet la remarque suivante : « Dans la distribution des places que se sont faite les membres du côté droit sur les gradins qu'ils occupent, le banc inférieur a été donné, ou par suite d'une décision prise en commun, ou par l'effet d'une déférence spontanée, aux plus illustres personnages du parti, non pas à ceux dont la noblesse est la plus haute, mais à ceux qui ont le plus de mérite personnel. C'est à ce banc que siègent MM. de Villèle, Corbière, Cornet d'Incourt, Josse-Beauvoir, etc. Au banc immédiatement supérieur se trouvent les talents du second ordre, tels que MM. le vicomte de Castelbajac, le comte de Salaberry, le comte de Maccarty, etc., etc., et ainsi de suite jusqu'au dernier rang, qui est le plus élevé; nous remarquerons qu'en général les noms deviennent plus nobles à mesure qu'ils deviennent plus obscurs, en suivant l'ordre de cette progression ascendante et décroissante. C'est ainsi, par exemple, que M. le prince de Montmorency, lorsqu'il était député, brillait dans la partie la plus élevée de l'amphithéâtre. M. Héroult de Hottot est aujourd'hui en tête de la série supérieure. Cet honorable député du Calvados, qui apparemment opinait du bonnet quand il était conseiller au parlement de Rouen, se trouve à ce haut rang *primus inter pares*. C'est en quelque façon celui qui parle le moins parmi ceux qui ne parlent pas. » Mort en janvier 1823, il fut remplacé à la Chambre, le mois suivant, par M. Achard de Bouvuloir.

HERRMAN (FRANÇOIS-ANTOINE), député en 1789, date de naissance inconnue, mort le 23 septembre 1790, était, avant la Révolution, procureur-général au Conseil souverain d'Alsace. Député du tiers aux États-Généraux, le 1^{er} avril 1789, pour le bailliage de Colmar et Schlestadt, avec 266 voix sur 300 votants, il eut dans l'Assemblée un rôle peu important et mourut l'année d'après (septembre 1790).

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (PIERRE-MICHEL-FRANÇOIS-MARIE-TOUSSAINT, COMTE), député de 1815 à 1827, né à Morlaix (Finistère) le 15 mai 1775, mort à Quimperlé (Finistère) le 18 janvier 1843, propriétaire et maire de Plessis-Nizon, fut successivement élu député, le 22 août 1815, par le collège de département du Finistère, avec 95 voix (165 votants, 244 inscrits); le 4 octobre 1816, par 87 voix (117 votants, 232 inscrits); le 13 novembre 1820, par 113 voix (205 votants, 223 inscrits); le 20 novembre 1822, par 130 voix (187 votants, 239 inscrits); le 6 mars 1824, par 133 voix (143 votants, 238 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et, dans les législatures suivantes, se rallia à la politique ministérielle. Sous-préfet de Quimperlé le 26 avril 1822, il quitta la vie parlementaire aux élections de 1827. Officier de la Légion d'honneur.

HERVÉ (ETIENNE-AMATEUR), député de 1834 à 1837 et de 1839 à 1846, né à Cozes (Charente-Inférieure) le 18 juillet 1796, mort à Paris le 23 juin 1876, fut successivement substitut du procureur du roi près le tribunal de Bordeaux (1821), procureur du roi à Tours (1823), donna sa démission en 1824, se fit inscrire au barreau de Bordeaux, devint conseiller municipal de cette ville en 1830, et avocat général à la cour de Cassation le 6 août 1835. Élu, le 2^e janvier 1834, député du 3^e collège de la Gironde (Bordeaux) en remplacement de M. Duffour-Dubessan, par 108 voix (163 votants, 299 inscrits), contre 53 à M. Allègre, il fut réélu, aux élections générales du 21 juin suivant, par 146 voix (226 votants, 294 inscrits), contre 65 à M. Desmirail; puis le 2 mars 1839, dans le 9^e collège du même département (La Réole), par 198 voix (343 votants), et, le 9 juillet 1842, par 181 voix (356 votants, 441 inscrits), contre 173 à M. Dusaulx. Il soutint constamment la politique ministérielle, vota l'indemnité Pritchard et repoussa la proposition sur les députés fonctionnaires. Non réélu en 1844, il reutra dans la vie privée.

HERVÉ-CHEF-DU-BOIS (JEAN-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 9 juin 1776, mort à une date inconnue, propriétaire et juge de paix du canton de Saint-Pol-de-Léon, fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, député du Finistère, par 89 voix sur 170 votants et 244 inscrits. Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

HERVÉ-DE-SAINTE-GERMAIN (FRANÇOIS-CHARLES), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Caen (Calvados) le 16 février 1803, mort à Avranches (Manche) le 1^{er} novembre 1885, grand propriétaire dans le département de la Manche, s'adonna à l'agronomie, devint maire de Saint-Senier, président de la Société d'agriculture d'Avranches, membre du conseil général de la Manche, et, le 13 mai 1849, fut élu représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 13, par 69,276 voix (94,481 votants, 163,192 inscrits). M. Hervé de Sainte-Germain prit place à droite, fit partie de la majorité monarchiste, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Faloux-Parieu sur l'enseignement, etc., protesta d'abord contre le coup d'État, puis se rallia au fait accompli, et, lors des premières élections au Corps législatif, le 29 février 1852,

fut élu, comme candidat officiel, député de la 2^e circonscription de la Manche, par 22,420 voix (24,096 votants, 39,111 inscrits), contre 758 à M. Boisélieu. Il vota *pour* le rétablissement de l'Empire, et opina pendant toute la durée du règne avec la majorité dynastique, ayant obtenu sa réélection : le 22 juin 1857, par 24,847 voix (25,308 votants, 38,239 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 27,024 voix (27,450 votants, 37,910 inscrits), et le 24 mai 1869, par 28,492 voix (29,022 votants, 37,616 inscrits). Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il reparut sur la scène politique aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, comme représentant de la Manche, élu, le 6^e sur 11, avec 71,122 voix (88,856 votants, 153,978 inscrits). M. Hervé de Saint-Germain alla siéger au centre droit, vota *pour* les préliminaires de paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* les prières publiques, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la chute de Thiers au 24 mai, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, donna sa complète approbation à la politique du ministère de Broglie, se prononça *contre* la proposition Périer, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se présenta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et devint sénateur de la Manche, par 441 voix sur 740 votants. M. Hervé de Saint-Germain, membre de la majorité monarchiste du Luxembourg, vota *pour* la dissolution de la Chambre des députés en 1877, et continua de se montrer hostile à l'établissement d'un gouvernement républicain, jusqu'au 5 janvier 1879, époque à laquelle il échoua, lors du renouvellement triennal du Sénat, avec 334 voix sur 739 votants.

HERVÉ-MANGON. — Voy. MANGON.

HERVIEU (SOSTHÈNE-PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Ryes (Calvados) le 29 septembre 1809, mort à Ryes le 1^{er} novembre 1865, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, où Armand Marrast était alors professeur. Il se battit aux journées de juillet 1830, reçut la croix de juillet, et, au moment des craintes de guerre, fut nommé maréchal-des-logis au 6^e chasseurs. De retour à Ryes où il possédait d'importantes propriétés, chef de bataillon de la garde nationale, il ne tarda pas à organiser dans son canton l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Très bienfaisant, il concourut à la fondation d'un établissement pour l'extinction de la mendicité dans sa commune. Élu, le 28 avril 1848, représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 12, par 48,209 voix, il vota avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs et *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il entra dans la vie privée.

HERVIEU (HENRI-ERNEST-VICTOR), député de 1887 à 1889, né à Paris le 22 janvier 1852, débuta dans la vie parlementaire le 27 novembre 1887, ayant été élu député de l'Yonne, comme candidat républicain radical, par 30,674 voix sur 63,776 votants, et 109,340 inscrits, contre 22,488 à M. Régnier, républicain modéré, en

remplacement de M. Rathier, décédé. M. Hervieu s'inscrivit à la gauche radicale, prit part à la discussion du budget, et vota avec son groupe, notamment *pour* la motion C. Pelletan en faveur de la révision de la Constitution, *pour* le ministère Floquet, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

HERWYN (PHILIPPE-JACQUES, BARON), député au Corps législatif de 1807 à 1814, né à Hondschoote (Nord) le 13 juin 1750, mort à Furnes (Belgique) le 24 mars 1836, « fils du sieur Augustin Dominique Herwyn, premier échevin de Hondschoote, et de dame Marie-Corneille Van-Loe, » appartenait à une ancienne famille de magistrats. Il devint, sous la Révolution, président de l'administration centrale de la Lys, puis, sous le Consulat, sous-préfet de l'arrondissement de Furnes, et, le 18 février 1807, fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Lys : ce mandat lui fut renouvelé le 6 janvier 1813. Herwyn se signala particulièrement par une entreprise d'utilité publique des plus recommandables. De concert avec son frère, Herwyn de Névèle (*V. plus bas*), il commença, en 1780, le dessèchement de trois mille arpents de marais, qu'il mit successivement en culture, entre Dunkerque et Furnes. Baron de l'Empire le 5 août 1812.

HERWYN DE NEVÈLE (PIERRE-ANTOINE-CHARLES, COMTE), député en 1789 et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Hondschoote (Nord) le 18 septembre 1753, mort à Paris le 16 mars 1824, frère du précédent, fit ses classes chez les Oratoriens et son droit à Douai. S'intéressant vivement à l'agronomie et à la culture des plantes industrielles, lin, tabac, etc., il entreprit avec l'aide de son frère le dessèchement des marais de Bergues (moères belgiques). Commencées en 1780, cette opération, très habilement conduite, ne fut terminée qu'en 1787. Élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Bailleul, le 10 avril 1789, il prit rang dans la majorité, devint secrétaire du comité de l'agriculture et du commerce, et, après la session, fut nommé chef de bataillon de la garde nationale et commissaire des guerres. Arrêté, le 9 octobre 1793, par ordre du comité révolutionnaire, il fut conduit à Dunkerque, puis à Arras, enfin à Douai, et jeté en prison, en compagnie de sa femme qui n'avait point voulu l'abandonner. Au bout de sept mois de captivité, ils comparurent tous les deux devant une commission militaire qui les acquitta. Herwyn reprit alors ses fonctions de commissaire des guerres et servit en cette qualité aux armées de Pichegru et de Moreau. Commissaire-ordonnateur à Bruges pendant quatre ans, commissaire du directoire du département de la Lys, il fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, le 22 germinal an VII, puis, après le 18 brumaire, devint membre de la Commission intermédiaire des Anciens, et fut nommé membre du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII. De retour à Hondschoote, il trouva son entreprise de dessèchement complètement ruinée par le passage des troupes. Il se remit cependant au travail,

et obtint en 1802 une médaille d'or de la Société d'agriculture de la Seine. Deux ans après, en 1804, il épousa Mlle Van der Meersch, de l'ancienne famille de Nèvèle, dont il fut autorisé à porter le nom. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, il n'en vota pas moins, en 1814, la déchéance de l'empereur, fut créé pair de France le 4 juin 1814, et comte héréditaire le 6 février 1815. Il devait prêter serment le 20 mars suivant. Dans la nuit du 19 au 20, Louis XVIII ayant quitté Paris devant la marche triomphale de Napoléon, débarqué de l'île d'Elbe, Herwyn se présenta néanmoins pour prêter serment de fidélité au roi, entre les mains du président Séguier, à la date convenue. A la seconde Restauration, Louis XVIII lui marqua sa satisfaction par des témoignages non équivoques de sa faveur et le nomma grand-officier de la Légion d'honneur. A la Chambre haute, Herwyn vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney. Quelques années plus tard, il mourut de la goutte.

HERWYN DE NÈVÈLE (NAPOLÉON-PIERRE-MARIE, COMTE), pair de France, né à Paris le 25 avril 1806, fils du précédent, n'était âgé que de dix-huit ans lorsque la mort de son père lui conféra le droit à la pairie. Il fut admis à prendre séance dans la Chambre haute le 16 août 1831, siégea au Luxembourg, sans s'y faire remarquer, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, et reentra en 1843 dans la vie privée.

HÉSECQUES (CHARLES-ROBERT-MARIE-GUILLAUME DEFRANCE, COMTE D'), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Amiens (Somme) le 26 septembre 1823, propriétaire, appartenant sous l'Empire à l'opposition orléaniste. Candidat indépendant au Corps législatif, il échoua, le 1^{er} juin 1863, dans la 5^e circonscription de la Somme, avec 9,303 voix, contre 19,223 à l'élu officiel, M. Gressier. Il fut plus heureux le 24 mai 1869, et devint député du même collège, par 16,964 voix (30,184 votants, 33,548 inscrits), contre 13,110 voix à M. Dhavernas. M. d'Hésèques vota souvent avec l'opposition, se prononça notamment contre la déclaration de guerre à la Prusse, et, pour ce motif, fut accueilli par des huées en rentrant dans son département (juillet 1870), et traité de traître partout où il passait. Il reentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

HESPEL (ADALBERT-CHARLES-LOUIS-AUGUSTE, COMTE D'), représentant en 1849, né à Velaines (Meuse) le 3 juin 1806, mort à Haubourdin (Nord) le 12 mai 1858, propriétaire à Haubourdin, adjoint au maire de cette commune et conseiller général du Nord, professait des opinions conservatrices et des sentiments catholiques, qui lui valurent les voix des monarchistes du département du Nord, aux élections du 13 mai 1849. Élu représentant à l'Assemblée législative, le 12^e sur 24, par 91,476 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits), il siégea à droite et vota avec la majorité anti-républicaine pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

HESPEL (OCTAVE-JOSEPH, COMTE D'), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Haubourdin (Nord) le 11 août 1827, mort au château de Wavrin (Nord) le 20 avril 1885, fils du précédent, devint maire de Wavrin en 1855,

et remplit cette fonction jusqu'à sa mort. Conseiller général du Nord ou remplacement de son père (1858), il fut réélu en 1871 et en 1874 jusqu'en 1880. C'est à son initiative que fut due la création, en 1869, d'un nouveau réseau de chemins de fer dans le Nord. Le 8 février 1871, M. d'Hespel fut nommé, comme conservateur monarchiste, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 15^e sur 28, par 205,316 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il prit place au centre droit et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour l'état de siège, la loi sur les maires, le ministère de Broglie, et contre l'amendement Wallon. S'étant rallié toutefois à l'ensemble de la Constitution, il se présenta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, comme candidat « constitutionnel », sans cacher d'ailleurs ses préférences pour la monarchie. M. d'Hespel fut élu sénateur du Nord par 406 voix (807 votants), siégea, comme précédemment, au centre droit, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), s'intéressa particulièrement aux questions agricoles, et soutint la politique conservatrice jusqu'en 1879, époque à laquelle il échoua (5 janvier), lors du renouvellement triennal du Sénat.

HEUCHEL (JEAN-PAUL-TOUSSAINT), représentant du peuple en 1848, né à Cernay (Haut-Rhin) le 24 juin 1799, mort à Cernay le 23 janvier 1851, exerçait la médecine dans sa ville natale et se livrait en même temps à l'agriculture. Républicain de vieille date, d'opinions modérées, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 12, avec 30,170 voix sur 94,408 votants; il siégea au centre, fit partie du comité de l'agriculture, et vota le plus souvent avec le parti dit du *National*, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, pour la campagne de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il revint exercer la médecine à Cernay.

HEUDELET (ETIENNE), COMTE DE BIERRE, pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or) le 12 novembre 1770, mort à Paris le 20 avril 1857, « fils de sieur Nicolas Heudelet, commis au bureau de la direction des fermes du roi, et de demoiselle Claude Bonnouvrier, son épouse, » s'engagea au moment de la Révolution, devint successivement lieutenant au 3^e bataillon des volontaires de la Côte-d'Or (3 août 1792), adjoint aux adjudants-généraux (8 décembre suivant), aide-de-camp du général Michaud (1^{er} septembre 1793), chef de bataillon (1^{er} nivôse an II), et, confirmé dans ce grade (27 pluviôse suivant), passa adjudant-général chef de brigade (10 vendémiaire an III), et général de brigade (17 pluviôse an VII). Mis en non-activité (1^{er} vendémiaire an X), puis affecté à la 18^e division militaire (7 ventôse an XI), il fit partie du camp de Boulogne, puis du 3^e corps de la grande armée en 1805, fut promu général de division l'année suivante, et fit avec ce grade la campagne de Prusse, au 7^e corps d'armée. Nommé commandant de la 13^e division militaire (18 janvier 1808), il fut envoyé quelque temps après